Séance du 23/01/2024

VILLE DE PARIS

Millésime 24 — N° de page 002

CONSEIL DU 19e

# DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt-quatre, le MARDI 23 JANVIER 2024 à 19h00, le Conseil du 19e arrondissement, légalement convoqué, sur convocation adressée le mercredi 17 janvier 2024, s'est réuni dans la salle des Fêtes, sous la présidence de M. François DAGNAUD, Maire d'arrondissement.

Étaient présent·e·s :
MM. AHOUDIAN, BÉCHIEAU, BORTOT, Mmes BÉNIÉ, BOSSAVIE, BROSSEL, MM. CHICHE, DAGNAUD, Mmes FÉRAY, FLOCH, MM. GILLET, GOLCZYK, Mmes GUY, JEMNI, KERBOUA, KONÉ, MM. KRIEF, LAMBEY, Mme LE GOUVELLO, MM. MADEC, MANTE, Mmes MERZI, NAGET, MM. NAWROCKI, NORDMAN, SERFATI, Mmes TIMSIT, TOLEDANO, TOUBIANA, M. WANG

Ont donné pouvoir pour les représenter :

M. ARTIGUES à Mme KONÉ
Mme AUSTIN à Mme NAGET
M. BITTAN à Mme GUY
M. CHAOUAT à Mme LE GOUVELLO
Mme DEMBAK à Mme TIMSIT
Mme FILOCHE à Mme FLOCH
Mme FUCHS à Mme BOSSAVIE
Mme GAUTREAU à M. AHOUDIAN
M. LERT à M. MANTE
M. PILARTZ à Mme FÉRAY
Mme SOUMARE à Mme JEMNI
M. THÉBAULT à M. DAGNAUD
M. WANG à Mme BROSSEL, jusqu'à son arrivée à 19h30

Absent excusé : néant

Le quorum était atteint à l'ouverture de la séance et pendant toute sa durée, la moitié au moins des membres du Conseil d'arrondissement étant présents.

M. DAGNAUD déclare la séance du Conseil d'arrondissement ouverte.

Sont votés ensuite les délibérations et vœux inscrits à l'ordre du jour :

Séance du 23/01/2024

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 19e

DÉLIBÉRATION

**DELIBERATION N°19.24.001**

**D192024001 : Désignation de la secrétaire de séance du 23 janvier 2024**

Le Conseil du 19e arrondissement ;

Vu l'article L. 2121-15 du Code des Collectivité Territoriales ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement adopté le 1er décembre 2020 et notamment son article 7 ;

Mme Alice TIMSIT est désignée secrétaire de séance ;

Sur la proposition de M. François DAGNAUD, Maire du 19e arrondissement ;

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

- Nombre de votants : 40 (dont 13 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 (dont 13 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention·s : 0

Séance du 23/01/2024

VILLE DE PARIS

Millésime 24 — N° de page 003

CONSEIL DU 19e

DÉLIBÉRATION

**Délibération n°19.24.002**

**D192024002 : Délibération relative à l'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 05 décembre 2023.**

Le Conseil du 19e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-25 et L.2511-10 ;

Vu les articles 7 et 14 du règlement intérieur du Conseil d'arrondissement adopté en séance du 1er décembre 2020 ;

Vu le projet de procès-verbal présenté par Mme Alice TIMSIT, secrétaire de la séance du Conseil d'arrondissement du 05 décembre 2023 ;

Sur la proposition de M. François DAGNAUD, Maire du 19e arrondissement ;

**DÉLIBÈRE**

Article unique :

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 05 décembre 2023 est adopté.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

- Nombre de votants : 40 (dont 13 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 (dont 13 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention·s : 0

Séance du 23/01/2024

VILLE DE
PARIS

CONSEIL DU 19e

DÉLIBÉRATION

**Délibération n°19.24.003**

**2024 DEVE 11 :** Subventions à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire dans 9 arrondissements (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e)

Le Conseil du 19e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 ;

Vu le projet de délibération 2024 DEVE 11 ;

Vu le rapport de M. Roger MADEC, Conseiller spécial ;

Sur la proposition de M. François DAGNAUD, Maire du 19e arrondissement ;

**DÉLIBÈRE**

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votants : 42 (dont 12 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 (dont 12 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention·s : 0

Séance du 23/01/2024

VILLE DE PARIS

Millésime 24 | N° de page 004

CONSEIL DU 19e

DÉLIBÉRATION

**Délibération n°19.24.004**

**2024 DLH 9 :** Location de l'immeuble 21/A, rue Fessart (19e) à la RIVP - Avenant au bail emphytéotique

Le Conseil du 19e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 ;

Vu le projet de délibération 2024 DLH 9 ;

Vu le rapport de M. Roger MADEC, Conseiller Spécial ;

Sur la proposition de M. François DAGNAUD, Maire du 19e arrondissement ;

**DÉLIBÈRE**

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votants : 42 (dont 12 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 (dont 12 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention·s : 0

Séance du 23/01/2024

VILLE DE
PARIS

CONSEIL DU 19e

**DÉLIBÉRATION**

**Délibération n°19.24.005**

**2024 DLH 43 :** 11 bis Place Auguste Baron - Association 3 chemins (FAWA) Avenant à la convention d'occupation - modification clause redevance

Le Conseil du 19e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 ;

Vu le projet de délibération 2024 DLH 43 ;

Vu le rapport de M. Roger MADEC, Conseiller Spécial ;

Sur la proposition de M. François DAGNAUD, Maire du 19e arrondissement ;

**DÉLIBÈRE**

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votants : 42 (dont 12 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 (dont 12 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention·s : 0

Séance du 23/01/2024

VILLE DE PARIS

Millésime 24 — N° de page 005

CONSEIL DU 19e

## DÉLIBÉRATION

**Délibération n°19.24.006**

**2024 DLH 58 :** Réalisation, 23-25 rue Tanger (19e) d'un programme d'Ilot de fraîcheur par ELOGIE-SIEMP (33 001 euros)

Le Conseil du 19e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 ;

Vu le projet de délibération 2024 DLH 58 ;

Vu le rapport de M. Roger MADEC, Conseiller Spécial ;

Sur la proposition de M. François DAGNAUD, Maire du 19e arrondissement ;

**DÉLIBÈRE**

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votants : 42 (dont 12 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 (dont 12 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention·s : 0

Séance du 23/01/2024

VILLE DE
PARIS

CONSEIL DU 19e

**DÉLIBÉRATION**

**Délibération n°19.24.007**

**2024 DFPE 2 :** Subvention (5 251 300 euros) et avenant n° 4 avec l'association CRESCENDO (11e) pour ses 21 établissements d'accueil de la petite enfance

Le Conseil du 19e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 ;

Vu le projet de délibération 2024 DFPE 2 ;

Vu le rapport de Mme Halima JEMNI, Première Adjointe ;

Sur la proposition de M. François DAGNAUD, Maire du 19e arrondissement ;

**DÉLIBÈRE**

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votants : 42 (dont 12 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 (dont 12 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention·s : 0

Séance du 23/01/2024

VILLE DE PARIS

Millésime 24 — N° de page 006

CONSEIL DU 19e

**DÉLIBÉRATION**

**Délibération n°19.24.008**

**2024 DFPE 11 :** Subventions (7 635 022 euros) et avenants n° 1, 3 et 4 avec l'association ABC PUÉRICULTURE (16e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile

Le Conseil du 19e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 ;

Vu le projet de délibération 2024 DFPE 11 ;

Vu le rapport de Mme Halima JEMNI, Première Adjointe ;

Sur la proposition de M. François DAGNAUD, Maire du 19e arrondissement ;

**DÉLIBÈRE**

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votants : 42 (dont 12 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 12 (dont 12 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention·s : 0

Séance du 23/01/2024

VILLE DE
PARIS

CONSEIL DU 19e

DÉLIBÉRATION

**Délibération n°19.24.009**

**2024 DFPE 12 :** Subvention (4 553 331 euros) avenant n°3 avec l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) (10e) pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance

Le Conseil du 19e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 ;

Vu le projet de délibération 2024 DFPE 12 ;

Vu le rapport de Mme Halima JEMNI, Première Adjointe ;

Sur la proposition de M. François DAGNAUD, Maire du 19e arrondissement ;

**DÉLIBÈRE**

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votants : 42 (dont 12 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 (dont 12 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention·s : 0

Séance du 23/01/2024

VILLE DE PARIS

Millésime 24 — N° de page 007

CONSEIL DU 19e

**DÉLIBÉRATION**

**Délibération n°19.24.010**

**2024 DFPE 60 :** Subventions à 2 associations pour le fonctionnement de ludothèques d'intérieur et de plein air dont les activités partagées et intergénérationnelles visent à renforcer le lien parents-enfants (12e,19e)

Le Conseil du 19e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 ;

Vu le projet de délibération 2024 DFPE 60 ;

Vu le rapport de Mme Halima JEMNI, Première Adjointe ;

Sur la proposition de M. François DAGNAUD, Maire du 19e arrondissement ;

**DÉLIBÈRE**

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votants : 42 (dont 12 pouvoirs)
- 
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 (dont 12 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention·s : 0

Séance du 23/01/2024

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 19e

**DÉLIBÉRATION**

**Délibération n°19.24.011**

**2024 DVD 8 :** Prolongement Tramway T8 sud -Convention coordination entre maîtres d'ouvrage relative aux modalités de pilotage du projet. Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage volet insertion urbaine à Paris

Le Conseil du 19e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 ;

Vu le projet de délibération 2024 DVD 8 ;

Vu le rapport de Mme Halima JEMNI, Première Adjointe ;

Sur la proposition de M. François DAGNAUD, Maire du 19e arrondissement ;

**DÉLIBÈRE**

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votants : 42 (dont 12 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 (dont 12 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention·s : 0

Séance du 23/01/2024

VILLE DE PARIS

Millésime 24 — N° de page 008

CONSEIL DU 19e

**DÉLIBÉRATION**

**Délibération n°19.24.012**

**2024 DSP 13 :** Convention de partenariat entre la Fédération Française d'Escrime et ses structures locales déconcentrées dans le cadre du projet « Escrime-toi » porté par la Maison Sport Santé Curial (19e)

Le Conseil du 19e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 ;

Vu le projet de délibération 2024 DSP 13 ;

Vu le rapport de Mmes Halima JEMNI, Première Adjointe, Séverine GUY et Andrea FUCHS, Adjointes au Maire ;

Sur la proposition de M. François DAGNAUD, Maire du 19e arrondissement ;

**DÉLIBÈRE**

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votants : 42 (dont 12 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 (dont 12 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention·s : 0

Séance du 23/01/2024

VILLE DE
PARIS

CONSEIL DU 19e

DÉLIBÉRATION

**Délibération n°19.24.013**

**2024 DSOL 6 :** Avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 30 centres sociaux et socioculturels de Paris et convention annuelle tripartite entre Ville, Caf et FCS 75

Le Conseil du 19e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 ;

Vu le projet de délibération 2024 DSOL 6 ;

Vu le rapport de M. Adji AHOUDIAN, Adjoint au Maire ;

Sur la proposition de M. François DAGNAUD, Maire du 19e arrondissement ;

**DÉLIBÈRE**

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votants : 42 (dont 12 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 (dont 12 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention·s : 0

Séance du 23/01/2024

VILLE DE PARIS

Millésime 24 — N° de page 009

CONSEIL DU 19e

**DÉLIBÉRATION**

**Délibération n°19.24.014**

**2024 DAJ 3 :** Subvention et avenant n° 1 (296.750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris

Le Conseil du 19e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 ;

Vu le projet de délibération 2024 DAJ 3 ;

Vu le rapport de Mme Gwenaëlle AUSTIN, Adjointe au Maire ;

Sur la proposition de M. François DAGNAUD, Maire du 19e arrondissement ;

**DÉLIBÈRE**

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votants : 41 (dont 12 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 (dont 12 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention·s : 0

Séance du 23/01/2024

VILLE DE
PARIS

CONSEIL DU 19e

**DÉLIBÉRATION**

**Délibération n°19.24.015**

**2024 DDCT 14 :** Subventions (284 483 €) à 3 associations pour le projet Réseau EIF-FEL 3 au titre de l'intégration

Le Conseil du 19e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 ;

Vu le projet de délibération 2024 DDCT 14 ;

Vu le rapport de Mme Gwenaëlle AUSTIN, Adjointe au Maire ;

Sur la proposition de M. François DAGNAUD, Maire du 19e arrondissement ;

**DÉLIBÈRE**

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votants : 41 (dont 12 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 (dont 12 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention·s : 0

Séance du 23/01/2024

VILLE DE PARIS

Millésime 24 | N° de page 010

CONSEIL DU 19e

DÉLIBÉRATION

**Délibération n°19.24.016**

**2024 DAE 13 :** Subventions (1 581 000 euros) et conventions avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion

Le Conseil du 19e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 ;

Vu le projet de délibération 2024 DAE 13 ;

Vu le rapport de Mmes Gwenaëlle AUSTIN et Séverine GUY, Adjointes au Maire ;

Sur la proposition de M. François DAGNAUD, Maire du 19e arrondissement ;

**DÉLIBÈRE**

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votants : 40 (dont 13 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 (dont 13 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention·s : 0

Séance du 23/01/2024

VILLE DE
PARIS

CONSEIL DU 19e

**DÉLIBÉRATION**

**Délibération n°19.24.017**

**2024 DSOL 2 :** Aide alimentaire - 21 subventions de fonctionnement pour le CASVP et 15 associations (1 247 792 euros) pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies

Le Conseil du 19e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 ;

Vu le projet de délibération 2024 DSOL 2 ;

Vu le rapport de Mmes Gwenaëlle AUSTIN et Séverine GUY, Adjointes au Maire ;

Sur la proposition de M. François DAGNAUD, Maire du 19e arrondissement ;

**DÉLIBÈRE**

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votants : 41 (dont 13 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 (dont 13 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention·s : 0

Séance du 23/01/2024

VILLE DE PARIS

Millésime 24 — N° de page 01

CONSEIL DU 19e

**DÉLIBÉRATION**

**Délibération n°19.24.018**

**2024 DAE 10 :** Budget Participatif - Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (257.000 euros) en faveur de l'économie circulaire

Le Conseil du 19e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 ;

Vu le projet de délibération 2024 DAE 10 ;

Vu le rapport de Mmes Stéphanie DEMBAK et Andrea FUCHS, Adjointes au Maire ;

Sur la proposition de M. François DAGNAUD, Maire du 19e arrondissement ;

**DÉLIBÈRE**

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votants : 41 (dont 13 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 (dont 13 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention·s : 0

Séance du 23/01/2024

VILLE DE
PARIS

CONSEIL DU 19e

**DÉLIBÉRATION**

**Délibération n° 19.24.019**

**2024 DJS 54 :** Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2024

Le Conseil du 19e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 ;

Vu le projet de délibération 2024 DJS 54 ;

Vu le rapport de Mme Karine GAUTREAU, Adjointe au Maire ;

Sur la proposition de M. François DAGNAUD, Maire du 19e arrondissement ;

**DÉLIBÈRE**

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votants : 41 (dont 13 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 (dont 13 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention·s : 0

Séance du 23/01/2024

VILLE DE PARIS

Millésime 24 — N° de page 012

CONSEIL DU 19e

DÉLIBÉRATION

**Délibération n°19.24.020**

**2024 DJS 55 :** Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2024

Le Conseil du 19e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 ;

Vu le projet de délibération 2024 DJS 55 ;

Vu le rapport de Mme Karine GAUTREAU, Adjointe au Maire ;

Sur la proposition de M. François DAGNAUD, Maire du 19e arrondissement ;

**DÉLIBÈRE**

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votants : 41 (dont 13 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 (dont 13 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention·s : 0

Séance du 23/01/2024

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 19e

DÉLIBÉRATION

**Délibération n°19.24.021**

**2024 DDCT 1 :** Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (750 086 euros pour 64 associations et la réalisation de 122 actions)

Le Conseil du 19e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 ;

Vu le projet de délibération 2024 DDCT 1 ;

Vu le rapport de M. Xavier GOLCZYK, Adjoint au Maire ;

Sur la proposition de M. François DAGNAUD, Maire du 19e arrondissement ;

**DÉLIBÈRE**

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votants : 41 (dont 13 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 (dont 13 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention·s : 0

Séance du 23/01/2024

VILLE DE PARIS

Millésime 24 N° de page 013

CONSEIL DU 19e

**DÉLIBÉRATION**

**Délibération n°19.24.022**

**2024 DDCT 11 :** Subventions de fonctionnement (22 500 euros) à 10 associations pour le financement de 10 projets dans les quartiers populaires du 19e arrondissement (1ère enveloppe)

Le Conseil du 19e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 ;

Vu le projet de délibération 2024 DDCT 11 ;

Vu le rapport de M. Xavier GOLCZYK, Adjoint au Maire ;

Sur la proposition de M. François DAGNAUD, Maire du 19e arrondissement ;

**DÉLIBÈRE**

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votants : 41 (dont 13 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 (dont 13 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention·s : 0

Séance du 23/01/2024

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 19e

**DÉLIBÉRATION**

**Délibération n°19.24.23**

**2024 DDCT 13 :** Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement de 315 388 euros pour 18 projets)

Le Conseil du 19e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 ;

Vu le projet de délibération 2024 DDCT 13 ;

Vu le rapport de MM. Xavier GOLCZYK et Olivier WANG, Adjoints au Maire ;

Sur la proposition de M. François DAGNAUD, Maire du 19e arrondissement ;

**DÉLIBÈRE**

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votants : 41 (dont 13 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 (dont 13 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention·s : 0

Séance du 23/01/2024

VILLE DE PARIS

Millésime 24 — N° de page 014

CONSEIL DU 19e

DÉLIBÉRATION

**Délibération n°19.24.024**

**2024 DSOL 11 :** Subventions (122.000 euros) et Conventions pluriannuelles d'Objectifs avec sept associations pour leurs actions d'accès aux droits d'insertion sociale

Le Conseil du 19e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 ;

Vu le projet de délibération 2024 DSOL 11 ;

Vu le rapport de Mme Séverine GUY, Adjointe au Maire ;

Sur la proposition de M. François DAGNAUD, Maire du 19e arrondissement ;

**DÉLIBÈRE**

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votants : 41 (dont 13 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 (dont 13 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention·s : 0

Séance du 23/01/2024

VILLE DE
PARIS

CONSEIL DU 19e

**DÉLIBÉRATION**

**Délibération n°19.24.025**

**2024 DGGP 3 :** Convention de partenariat au titre de l'accompagnement métropolitain en ingénierie dans le cadre du projet de solarisation métropolitain

Le Conseil du 19e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 ;

Vu le projet de délibération 2023 DGGP 3 ;

Vu le rapport de M. Philippe MANTE et Mme Yasmina MERZI, Adjoint·e·s au Maire ;

Sur la proposition de M. François DAGNAUD, Maire du 19e arrondissement ;

**DÉLIBÈRE**

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votants : 41 (dont 13 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 (dont 13 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention·s : 0

Séance du 23/01/2024

VILLE DE PARIS

Millésime 2|4 — N° de page 015

CONSEIL DU 19e

**DÉLIBÉRATION**

**Délibération n°19.24.026**

**2024 DASCO 1 :** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (118 209 euros), subventions d'équipement (2 772 875 euros) et subventions pour travaux (223 900 euros)

Le Conseil du 19e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 ;

Vu le projet de délibération 2024 DASCO 1 ;

Vu le rapport de Mme Yasmina MERZI, Adjointe au Maire ;

Sur la proposition de M. François DAGNAUD, Maire du 19e arrondissement ;

**DÉLIBÈRE**

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votants : 41 (dont 13 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 (dont 13 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention·s : 0

Séance du 23/01/2024

VILLE DE
PARIS

CONSEIL DU 19e

**DÉLIBÉRATION**

**Délibération n°19.24.027**

**2024 DASCO 11 :** Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2024-2025

Le Conseil du 19e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 ;

Vu le projet de délibération 2024 DASCO 11 ;

Vu le rapport de Mme Yasmina MERZI, Adjointe au Maire ;

Sur la proposition de M. François DAGNAUD, Maire du 19e arrondissement ;

**DÉLIBÈRE**

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votants : 41 (dont 13 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 (dont 13 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention·s : 0

Séance du 23/01/2024

VILLE DE PARIS

Millésime 24 N° de page 016

CONSEIL DU 19e

**DÉLIBÉRATION**

**Délibération n°19.24.028**

**2024 DCPA 2 :** Restructuration du groupe scolaire Romainville - 57-59 rue de Romainville à Paris (19e) - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation

Le Conseil du 19e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 ;

Vu le projet de délibération 2024 DCPA 2 ;

Vu le rapport de Mme Yasmina MERZI, Adjointe au Maire ;

Sur la proposition de M. François DAGNAUD, Maire du 19e arrondissement ;

**DÉLIBÈRE**

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votants : 41 (dont 12 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 (dont 12 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention·s : 0

Séance du 23/01/2024

VILLE DE
PARIS

CONSEIL DU 19e

**DÉLIBÉRATION**

**Délibération n°19.24.029**

**2024 DVD 34 :** Plan vélo 2021-2026 - Évènement "Fête Place aux Vélos" - Subvention d'investissement à l'association RéPAR et convention associée (30 000 €)

Le Conseil du 19e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 ;

Vu le projet de délibération 2024 DVD 34 ;

Vu le rapport de M. Andréas PILARTZ, Adjoint au Maire ;

Sur la proposition de M. François DAGNAUD, Maire du 19e arrondissement ;

**DÉLIBÈRE**

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votants : 41 (dont 12 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 (dont 12 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention·s : 0

Séance du 23/01/2024

VILLE DE PARIS

Millésime 24 — N° de page 017

CONSEIL DU 19e

DÉLIBÉRATION

**Délibération n°19.24.030**

**2024 DAC 1 :** Subventions (328.500 euros), convention et avenants, pour sept structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque

**Le Conseil du 19e arrondissement ;**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 ;

Vu le projet de délibération 2024 DAC 1 ;

Vu le rapport de M. Éric THÉBAULT, Adjoint au Maire ;

Sur la proposition de M. François DAGNAUD, Maire du 19e arrondissement ;

**DÉLIBÈRE**

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votants : 41 (dont 12 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 (dont 12 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention·s : 0

Séance du 23/01/2024

VILLE DE
PARIS

CONSEIL DU 19e

**DÉLIBÉRATION**

**Délibération n° 19.24.031**

**2024 DAC 117 :** Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Fetart (19e)

**Le Conseil du 19e arrondissement ;**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 ;

Vu le projet de délibération 2024 DAC 117 ;

Vu le rapport de M. Éric THÉBAULT, Adjoint au Maire ;

Sur la proposition de M. François DAGNAUD, Maire du 19e arrondissement ;

**DÉLIBÈRE**

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votants : 41 (dont 12 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 (dont 12 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention·s : 0

Séance du 23/01/2024

VILLE DE PARIS

Millésime 24 — N° de page 018

CONSEIL DU 19e

DÉLIBÉRATION

**Délibération n°19.24.032**

**2024 DAC 191 :** Subventions (97.500 euros) à quatre écoles de musique associatives, une convention et deux avenants à conventions

**Le Conseil du 19e arrondissement ;**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 ;

Vu le projet de délibération 2024 DAC 191 ;

Vu le rapport de M. Éric THÉBAULT, Adjoint au Maire ;

Sur la proposition de M. François DAGNAUD, Maire du 19e arrondissement ;

**DÉLIBÈRE**

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votants : 41 (dont 12 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 (dont 12 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention·s : 0

Séance du 23/01/2024

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 19e

**DÉLIBÉRATION**

**Délibération n°19.24.033**

**2024 DAE 58 :** Le Décarbonateur (19e) : subventions avec INCO de 900 000 euros pour la restructuration d'un immeuble 20, rue Clavel et de 20 000 euros pour l'aménagement d'un plateau technique d'agriculture durable en son sein

Le Conseil du 19e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 ;

Vu le projet de délibération 2024 DAE 58 ;

Vu le rapport de M. Olivier WANG, Adjoint au Maire ;

Sur la proposition de M. François DAGNAUD, Maire du 19e arrondissement ;

**DÉLIBÈRE**

Avis favorable est donné à la majorité

- Nombre de votants : 25 (dont 10 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 25 (PEC, LR, LREM) dont 6 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention·s : 9 dont 4 pouvoirs (EELV)
- NPPV : 7 dont 2 pouvoirs (PC, Génération·s)

Séance du 23/01/2024

VILLE DE PARIS

Millésime 24 — N° de page 019

CONSEIL DU 19e

**DÉLIBÉRATION**

**Délibération n°19.24.34**

**V192024001 :** Voeu déposé par François Dagnaud, Éric Thébault, Roger Madec et les élu·e·s du Groupe Paris le 19e en Commun, Socialistes et Citoyens relatif à la création d'un centre culturel franco-berbère dans le 19e arrondissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu le projet de vœu V192024001 inscrit à l'ordre du jour de la séance selon les termes duquel :

L'une des grandes richesses du 19e arrondissement de Paris est qu'il est profondément multiculturel. Dans chacun de ses quartiers des habitants d'origine et de culture différentes cohabitent, partagent des moments de vie, co-construisent la communauté de destin de l'arrondissement. La culture berbère fait partie des nombreuses cultures qui au fil du temps ont contribué à façonner l'identité de l'arrondissement, et plus largement l'Histoire et la culture parisienne.

C'est ainsi qu'il existe par exemple une rue Lounès Matoub dans le 19e arrondissement ; que le 19e accueille chaque année le rassemblement annuel d'hommage à Matoub Lounès Place de la Bataille de Stalingrad ainsi qu'en Mairie les vœux de la communauté berbère à l'occasion de Yennayer, en lien avec l'Association des Jeunes Kabyles de France ; que la Caisse des écoles du 19e a été la première à servir un repas berbère dans les écoles à l'occasion du Nouvel an berbère ;

Afin de mieux reconnaître et rendre hommage à la contribution et à la place de la culture berbère dans l'histoire et la vie de Paris, l'exécutif municipal a décidé il y a plusieurs années de soutenir l'initiative des associations franco-berbères de créer un centre culturel à Paris, permettant de représenter la diversité des sensibilités de la culture Amazigh. Cet engagement a été réaffirmé lors de la séance du 9 au 13 décembre 2019 du Conseil de Paris, par le vote unanime des élus parisiens de vœux déposés par le groupe UDI-MoDem et par l'exécutif parisien.

Au fil des années, plusieurs lieux ont été pressentis dans la capitale afin de pouvoir accueillir ce centre, sans jamais parvenir à lever l'ensemble des questions techniques, réglementaires et financières qui pouvaient être posées. Au regard de l'importance de la culture berbère dans la culture parisienne, et de la contribution importante des Parisiens de culture berbère pour faire vivre notre Ville, il est indispensable que de nouvelles solutions puissent être étudiées.

**Aussi, sur proposition de François Dagnaud, Éric Thébault, Roger Madec et des élu·e·s du Groupe Paris le 19e en Commun, Socialistes et Citoyens, le conseil d'arrondissement du 19e :**

- affirme la disponibilité du 19e pour étudier la possibilité d'installation d'un centre culturel franco-berbère dans l'arrondissement.

**DÉLIBÈRE**

Le vœu est adopté à l'unanimité

- Nombre de votants : 41 (dont 12 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption du voeu : 41 (dont 12 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption du voeu : 0
- Nombre d'abstention·s : 0

Séance du 23/01/2024

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 19e

**DÉLIBÉRATION**

**Délibération n°19.24.035**

**V192024002 :** Voeu déposé par François Dagnaud, Séverine Guy, Roger Madec et les élu·e·s du Groupe Paris le 19e en Commun, Socialistes et Citoyens relatif au développement de l'offre d'hébergement d'urgence au CHRS Pauline Roland

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2511-12 ;
Vu le projet de vœu V192024002 inscrit à l'ordre du jour de la séance selon les termes duquel :

Le 25 janvier prochain se déroulera la 7e édition de la Nuit de la Solidarité, qui permet chaque année d'aller à la rencontre des personnes vivant à la rue à Paris et dans les communes volontaires de la métropole, afin de mieux connaître leur situation et leurs besoins. En 2023, 3 015 personnes sans solution d'hébergement avaient été rencontrées à Paris, soit 417 personnes de plus que dans la nuit du 20 au 21 janvier 2022. Dans leur baromètre de la rentrée 2023, la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) et l'UNICEF faisaient le constat d'une aggravation de la situation de l'hébergement d'urgence pour les familles par rapport à l'année précédente, en comptabilisant 827 enfants qui étaient sans solution d'hébergement avant la rentrée scolaire.

Malgré les 23.800 personnes hébergées chaque nuit par le SIAO et le déploiement du plan Grand Froid, l'offre de places d'hébergement d'urgence mise en œuvre par l'Etat, dont c'est la responsabilité, reste insuffisante. Chaque nuit, des centaines de personnes restent sans solution, dont de trop nombreuses familles avec parfois des enfants en bas âge.

La nécessité de développer l'offre d'hébergement d'urgence est criante mais l'État peine à faire face à ses responsabilités en la matière.

C'est pourquoi la Ville de Paris, au-delà de ses compétences, multiplie les initiatives et propose régulièrement à l'État de nouveaux sites pour accueillir des dispositifs d'hébergement de première urgence dans des conditions dignes, afin de mettre à l'abri un maximum de personnes vivant à la rue, dans l'attente de leur prise en charge pérenne.

La Mairie du 19e arrondissement prend toute sa part dans cet effort parisien de lutte contre la grande précarité. C'est ainsi qu'un lieu de mise à l'abri de première urgence pour les familles à la rue avec enfants scolarisés dans le 19e arrondissement a été ouvert le 4 décembre dernier, qui a permis de mettre à l'abri en urgence 4 familles qui ont pu ensuite être prises en charge par le SIAO.

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Pauline Roland, situé au 35-37 rue Fessart, est un bâtiment de 9 888m² répartis sur 9 étages, qui dispose actuellement de 179 places destinées à des femmes avec enfants. Construit en 1888, le bâtiment a été réhabilité pour la dernière fois dans les années 70, et de nouvelles études sont en cours en vue de la réalisation d'une nouvelle restructuration dans les années à venir. Un premier diagnostic fait état d'importants espaces sous exploités qui pourraient dès à présent être optimisés dans leur utilisation, ils constituent également une piste pour le fonctionnement intercalaire du Centre Paris Anim' Clavel au moment de la restructuration du bâtiment qui pourrait être engagée dans les années à venir.

**Aussi, sur proposition de François Dagnaud, Séverine Guy, Roger Madec et des élu·e·s du Groupe Paris le 19e en Commun, Socialistes et Citoyens, le conseil d'arrondissement du 19e émet le vœu :**

- Que la Ville de Paris évalue la possibilité de créer des places d'abri de première urgence dans les espaces actuellement sous-exploités du site du 35-37 rue Fessart du CHRS Pauline Roland, dans le cadre d'une occupation intercalaire préalable à la restructuration du bâtiment.

**DÉLIBÈRE**

Le vœu est adopté à l'unanimité

- Nombre de votants : 42 (dont 12 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption du voeu : 42 (dont 12 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption du voeu : 0
- Nombre d'abstention·s : 0

Séance du 23/01/2024

VILLE DE PARIS

Millésime 24 | N° de page 020

CONSEIL DU 19e

**DÉLIBÉRATION**

**Délibération n°19.24.036**

**V192024003 :** Voeu déposé par François Dagnaud, Yasmina Merzi, Roger Madec et les élu·e·s du Groupe Paris le 19e en Commun, Socialistes et Citoyens, relatif aux mesures de carte scolaire pour la rentrée scolaire 2024/2025 dans les écoles et les collèges publics

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu le projet de vœu V192024003 inscrit à l'ordre du jour de la séance selon les termes duquel :

L'École publique permet à tous les élèves, d'où qu'ils viennent, de les amener à devenir des citoyens et des citoyennes libres et instruits en s'émancipant de toute forme de déterminismes familial, social ou territorial.

A l'issue d'une rentrée scolaire marquée par des mesures de fermetures de postes sans précédent (170 classes en 2023 soit l'équivalent de 3 collèges), l'Académie de Paris prévoit pour la rentrée scolaire prochaine, la suppression de près de 125 postes et 128 postes dans le 2nd degré dans un contexte où la Ville de Paris constate une nette décélération de la perte d'élèves cette année dans la Capitale et dans le 19e arrondissement.

Dans le 19e arrondissement, ce n'est pas moins de 21 mesures annoncées dans nos écoles publiques, ce qui représente l'équivalent de la fermeture d'un groupe scolaire et qui viennent s'ajouter aux 19 suppressions de classes en cette rentrée scolaire dont plus de la moitié situées dans des établissements en éducation prioritaire.

Le 19e arrondissement est pourtant un arrondissement où l'écosystème scolaire reste fragile avec plus de 55 écoles sur 73 en Réseau d'éducation prioritaire, dont un ¼ situées en quartier prioritaire (REP et REP +).

Alors que l'Académie de Paris avait pris pour engagement de ne pas fermer de classes deux années consécutives dans le même établissement, elle prévoit 5 fermetures de classes dans des écoles du 19e déjà impactées en cette rentrée scolaire.

Alors que l'Académie de Paris avait par ailleurs pris pour engagement de poursuivre l'accompagnement des élèves à besoins particuliers, la carte scolaire parisienne de la rentrée 2024 ne prévoit à ce stade, aucune création de postes de RASED.

Alors que Gabriel Attal, Ministre de l'Éducation nationale, annonçait en décembre 2023 la « *création de milliers de postes avant la fin du mandat, pour remettre de l'exigence à l'école* », et que l'actuelle Ministre de l'Éducation nationale Amélie Oudéa-Castéra explique avoir sorti ses enfants de l'école publique en raison « *du paquet d'heures de cours pas sérieusement remplacées* », les mesures de suppression de postes proposées par l'Académie de Paris apparaissent en contradiction avec les propos des ministres successifs, alors même que toutes les études produites en sciences de l'éducation démontrent les effets positifs du nombre réduit d'élèves par classes pour leur réussite.

La Ville de Paris déploie de son côté des investissements massifs en faveur de la réussite des élèves de l'enseignement public : entretien du bâti, amélioration de la performance énergétique, notamment au sein du Groupe Scolaire Romainville avec un investissement de plus de 17 millions d'euros (plus de 13 millions d'euros mobilisés en 2023 en faveur des écoles et collèges du 19e) ; transformation des cours d'écoles en véritables oasis de fraicheur ; déploiement des Rues aux Écoles ; actions éducatives et périscolaires gratuites les mardis et vendredis ; complémentarité des enseignements artistiques et sportifs par des Professeurs de la Ville de Paris ; déploiement de apprentissages avec le TUMO numérique et l'Académie du Climat, qui préparent les enfants parisiens au monde de demain....

A travers ce vœu, nous exprimons notre plus grande préoccupation quant à la politique de fermetures massives de postes adoptée par le Ministère, portée par des considérations économiques et budgétaires qui vont à l'encontre des annonces en faveur de l'école publique.

Séance du 23/01/2024

VILLE DE
PARIS

CONSEIL DU 19e

**DÉLIBÉRATION**

**Délibération n° 19.24.036 (suite)**

**V192024003 :** Voeu déposé par François Dagnaud, Yasmina Merzi, Roger Madec et les élu·e·s du Groupe Paris le 19e en Commun, Socialistes et Citoyens, relatif aux mesures de carte scolaire pour la rentrée scolaire 2024/2025 dans les écoles et les collèges publics

**C'est pourquoi, sur proposition de François Dagnaud, Roger Madec, Yasmina Merzi et les élu·e·s du Groupe Paris le 19e en Commun, Socialistes et Citoyens, le Conseil d'arrondissement du 19e émet le vœu :**

- **Que les propositions de dotation ministérielle à l'Académie de Paris pour l'année scolaire 2024-2025 soient revues à la hausse pour remettre en cause les projets de suppressions de poste dans les écoles et les collèges publics, notamment du 19e, permettant de garantir à tous les élèves les mêmes conditions de réussite ;**

- **Qu'un renforcement des moyens humains, pédagogiques, d'accompagnement éducatif et relationnel (RASED) et d'aide à l'autonomie des élèves en situation de handicap (AESH) dédiées aux circonscriptions du 19e arrondissement garantisse ainsi un suivi de qualité pour tous les élèves et le remplacement des enseignants absents ;**

- **Que le dialogue entre la Ville, le Rectorat et tous les acteurs de la communauté scolaire se poursuive pour maintenir les moyens de l'école publique dans le 19e arrondissement comme dans l'ensemble de l'Académie de Paris.**

**DÉLIBÈRE**

Le vœu est adopté à la majorité

- Nombre de votants : 41
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption du voeu : 36 (dont 12 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption du voeu : 5 (LR)
- Nombre d'abstention·s : 0
- NPPV : 1 (LREM)

Séance du 23/01/2024

VILLE DE PARIS

Millésime 24 | N° de page 021

CONSEIL DU 19e

**DÉLIBÉRATION**

**Délibération n°19.24.037**

**V192024004 :** Voeu déposé par les élu·e·s du Groupe communiste et citoyen relatif aux suppressions de postes enseignants dans les écoles et les collèges parisiens

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu le projet de vœu V192024004 inscrit à l'ordre du jour de la séance selon les termes duquel :

Considérant l'importance de l'école de la République pour construire une culture commune de haut niveau pour l'émancipation de tous les individus et répondre aux défis d'avenir ;

Considérant que les missions de l'école publique supposent des moyens humains à la hauteur des besoins, à commencer par un nombre d'enseignant.es titulaires permettant de réduire le nombre d'élèves par classe, mais aussi de garantir les remplacements inévitables ;

Considérant l'inquiétude des parents d'élèves quant au déficit de remplacement, ainsi que les propos de la ministre Amélie Oudéa-Castera au sujet de l'école publique qui, bien que scandaleux et mensongers sur la réalité de ses choix individuels, ont le mérite de souligner l'importance du manque de moyens dont souffrent les établissements publics de l'Éducation nationale suite notamment à la politique menée pendant les deux quinquennats d'Emmanuel Macron ;

Considérant que cette politique d'austérité s'est déjà traduite par la suppression de 1 117 postes de titulaires pour la rentrée de septembre 2023 au niveau national, et en particulier de 162 postes supprimés dans le primaire et de 180 postes dans le secondaire pour la seule académie de Paris ;

Considérant que le gouvernement envisageait initialement la suppression de 2440 postes après le vote du budget 2024 par la majorité présidentielle ;

Considérant que la communication sur réseau social de l'ex-ministre de l'éducation nationale a prétendu réduire la baisse des postes dans le primaire à 650 postes nationalement ;

Considérant que le rectorat de Paris travaille pourtant toujours à la suppression de 160 classes en primaire et de 35 créations pour un bilan net de 125 postes supprimés en primaire, qui s'ajouteraient à la suppression de 128 postes dans le secondaire ;

Considérant que les premiers éléments de travail avancés par le rectorat partent effectivement sur la base de la suppression de 12 classes à Paris centre, 12 classes dans le 10e arrondissement, 12 classes dans le 11e, 12 classes dans le 12e, 10 classes dans le 13e, 12 classes dans le 15e, 11 classes dans le 16e, 25 classes dans le 18e, 21 classes dans le 19e, 19 classes dans le 20e ;

Considérant que ces suppressions de postes empêchent l'académie de disposer d'une brigade de remplacement suffisamment dotée en poste, comme constaté par les organisations syndicales et les fédérations de parents d'élèves et comme dénoncé par le Conseil de Paris lors de ses nombreuses interpellations du rectorat sur la question des suppressions de postes ;

Considérant que ces suppressions de postes contribuent soit à une mauvaise répartition des élèves au sein de l'école, soit à des classes trop lourdement chargées, au détriment des élèves et de leur avenir ;

Considérant que le nombre d'élèves par classe est un facteur qui influe largement sur la réussite de tous les élèves, et en particulier les plus fragiles, et celles et ceux qui ont été le plus impacté.es par la crise du Covid ;

Considérant l'étude Regards sur l'Éducation publiée par l'OCDE en 2022, qui établit que le nombre moyen d'élèves par classe en France est parmi les plus élevés des pays de l'organisation ;

Séance du 23/01/2024

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 19e

**DÉLIBÉRATION**

**Délibération n°19.24.037 (suite)**

**V192024004 :** Voeu déposé par les élu·e·s du Groupe communiste et citoyen relatif aux suppressions de postes enseignants dans les écoles et les collèges parisiens

Considérant que les suppressions de postes entrainent des classes surchargées et des conditions de travail dégradées, qui mettent à l'épreuve les personnels de l'éducation nationale et diminuent l'attractivité du métier ;

Considérant que la dégradation des moyens de l'éducation nationale ne permet pas de lutter contre la ségrégation sociale croissante induite par les établissements privés qui bénéficient du double financement par les finances publiques et par les familles, ségrégation qui détériore le vivre ensemble et participe du séparatisme social des plus aisé.es ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris en matière d'inclusion des élèves porteurs de handicap, et la nécessité d'accroître les moyens humains pour mieux les accompagner au cours de leur scolarité ;

Considérant que la campagne « Touche pas à ma classe » développée en 2023 a largement rassemblé des organisations de parents d'élèves, syndicales, associatives et des élus de différents groupes de gauche, parisiens, régionaux, députés et sénateurs, et que la pétition a été signée par des milliers de parents qui demandaient au ministère d'annuler les suppressions de postes dans l'éducation nationale ;

Considérant les nombreuses pétitions organisées par les fédérations de parents d'élèves et largement signées par les parents d'élèves concernés directement ou non par des fermetures ;

Considérant les réactions déjà vives des organisations syndicales et des fédérations de parents d'élèves aux annonces de nouvelles saignées de postes dans l'éducation nationale ;

Considérant que le 19ème arrondissement est l'arrondissement le plus jeune de la Paris ;

Considérant l'attachement des élu.e.s du 19ème arrondissement à l'égal accès de tous les enfants et jeunes aux meilleures conditions d'apprentissage et à la réussite des élèves ;

Sur proposition de Hadrien Bortot, Camille Naget et des **élu-es** du groupe Communiste et citoyen, le Conseil d'arrondissement du 19ème **émet le vœu que le ministère de l'Éducation nationale :**

- annule toute suppression de poste, afin de permettre la diminution du nombre moyen d'élèves par classe, tant dans le primaire que dans le secondaire ;
- renforce les brigades de remplacements, ainsi que d'enseignant·es spécialisé·es ;
- ouvre un nombre de postes conséquent, correctement rémunérés et bien formés, afin de répondre aux besoins des élèves porteurs de handicap ;
- développe une politique attractive d'embauche des enseignants qui passe par une revalorisation salariale d'au moins 20 % sans condition.

**DÉLIBÈRE**

Le vœu est adopté à la majorité

- Nombre de votant·e·s : 41
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 36 (dont 12 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 5 (LR)
- Nombre d'abstention·s : 0
- NPPV : 1 (LREM)

Séance du 23/01/2024

VILLE DE PARIS

Millésime 24 N° de page 022

CONSEIL DU 19e

DÉLIBÉRATION

**Délibération n°19.24.038**

**V192024005 : Vœu déposé par les élus du Groupe communiste et citoyen relatif au prolongement de la trêve hivernale et aux expulsions locatives**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu le projet de vœu V192024005 inscrit à l'ordre du jour de la séance selon les termes duquel :

Considérant le niveau d'inflation sur l'ensemble de l'année 2023 estimé à 4,9% par l'INSEE ;
Considérant la baisse du pouvoir d'achat des ménages français, notamment les plus fragiles, dans ce contexte d'inflation ;
Considérant les hausses de loyers de 3,5% dans le parc privé et pouvant aller jusqu'à 3,6% dans le parc public en 2023 et en 2024 ;
Considérant que ces augmentations de loyers, s'ajoutent à la hausse du coût de l'énergie ;
Considérant les conclusions du rapport sur l'état du mal-logement en France publié en 2023 par la Fondation Abbé Pierre qui estime que, durant son enquête, 1 210 000 personnes locataires étaient en situation d'impayés de loyers ou de charges s'exposant ainsi à une procédure d'expulsion locative ;
Considérant que cette situation s'est aggravée depuis ;
Considérant qu'en moyenne, 16 000 expulsions avec concours de la force publique sont recensées chaque année par la fondation Abbé Pierre ;
Considérant la loi dites "Kasbarian-Bergé" du 27 juillet 2023 qui durcit les sanctions contre les individus considérés comme « squatteurs », affaiblit les protections des locataires en situation d'impayés de loyer et accélère les procédures d'expulsion ;
Considérant que la fin de la trêve hivernale prévue le 31 mars 2024 fait craindre un important engorgement des commissions de prévention des expulsions, des commissions de surendettement et commissions de médiation DALO, qui devront intervenir sur des situations dégradées avec d'importants impayés et traiter un flux de demandes supérieur à la normale au regard du caractère inédit de l'inflation ;
Considérant qu'une expulsion locative est une catastrophe humaine ;
Considérant la perte massive des capacités d'accueil en hébergement dû à l'inaction de l'Etat et au choix des « hôtels sociaux » de privilégier leur activité commerciale dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques ;
Considérant l'effort de la Ville en matière d'hébergement pour combler les manquements de l'Etat, comme en témoigne l'ouverture du centre d'hébergement dans l'ancien Lycée Suzanne Valandon en décembre 2023 ;
Considérant que 710 personnes sont mortes de la rue en 2022 selon le collectif des morts de la rue ;
Considérant que la perspective de tirer des profits très élevés de la location meublée touristique à l'occasion des JOP 2024 incite de nombreux propriétaires à présenter un congé pour reprise à leur locataire, pour de proposer le logement en location sur les plateformes telles que AirBNB ;
Considérant que la présentation d'un congé pour reprise pour la transformation du logement en location meublée saisonnière n'est pas un légale ;
Considérant qu'il est autorisé de mettre sa résidence principale en location sur des plateformes comme AirBNB pour un total maximum de 120 jours par an mais que les Jeux Olympiques et Paralympiques risquent d'entraîner de nombreux abus ;
Considérant que cette situation risque de faire exploser le nombres d'expulsions et que cela empirerait une situation de sans-abrisme déjà inédite ;
Considérant que l'État doit jouer pleinement son rôle dans l'application du droit fondamental et universel au logement reconnu par la loi du 5 mars 2007 ;
Considérant que la Ville de Paris s'est toujours prononcée pour l'application pleine et entière des dispositions de la loi ALUR visant à protéger les locataires et de la circulaire ministérielle du 26 octobre 2012 sur la mise en œuvre du droit au logement opposable ;
Considérant que ces dispositions prévoient la proposition d'un logement adapté aux ménages DALO menacés d'expulsion avant tout concours de la force publique ;

VILLE DE
PARIS

CONSEIL DU 19e

**DÉLIBÉRATION**

**Délibération n°19.24.038 (suite)**

**V192024005 : Vœu déposé par les élus du Groupe communiste et citoyen relatif au prolongement de la trêve hivernale et aux expulsions locatives**

Considérant la charte de prévention des expulsions votée en Conseil de Paris en 2017 et signée entre l'Etat et la Ville de Paris, réunissant les acteurs de la lutte contre les expulsions (Préfecture de Police, DRIHL, Ville de Paris, Caf, huissiers, acteurs associatifs, représentants de locataires, bailleurs sociaux et privés, Adil, etc.) ;
Considérant que cette charte répond aux nombreux vœux adoptés en Conseil de Paris appelant à mieux prévenir les expulsions, et qu'elle réaffirme en particulier la protection des ménages DALO ;
Considérant le Fonds de solidarité pour le logement de Paris qui vise à accompagner les ménages en difficulté, développer des outils d'aide à l'accès et au maintien dans le logement et prévenir les expulsions locatives ;
Considérant le vœu relatif à la fin de la trêve hivernale présenté par le Groupe Communiste et Citoyen au Conseil de Paris de mars 2023 ;

**Sur proposition de Hadrien Bortot, Camille Naget et des élu-es du groupe Communiste et citoyen, le Conseil d'arrondissement du 19ème émet le vœu que la Ville de Paris :**

- **Interpelle le gouvernement sur le risque d'augmentation des expulsions locatives suite à la fin de la trêve hivernale et demande que celle-ci soit prolongée ;**
- **Interpelle le Préfet de police pour qu'aucune expulsion locative n'ait lieu à Paris pour les locataires de bonne foi sans solution immédiate de relogement ;**
- **Travaille aux côtés des bailleurs sociaux afin de garantir toutes les possibilités de maintien dans le logement dans le but de limiter les expulsions**

**DÉLIBÈRE**

Le vœu est adopté à la majorité

- Nombre de votant·e·s : 41
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 36 (dont 12 pouvoirs)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 5 (LR)
- Nombre d'abstention·s : 0
- NPPV : 1 (LREM)